

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2025

Date de convocation : 04/06/2025
Date d'affichage : 04/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 14 dont 4 pouvoirs
Votants : 18

Le dix juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme COCHARD Aurore – Mme CAIL Marie-Béatrice – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne - Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme

Etaient absents excusés :

M. DELVALLEE Pascal a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme VANDY Hélène a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
M. LEMIRE Régis – Mme CRETON Stéphanie – Mme DECOTTE Valérie - M. BEAUVILAIN Dylan – M. DELON Patrick

OBJET : Création de 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Les membres du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Avec : 18 VOIX POUR

DECIDE la création à compter du 1^{er} décembre 2025 deux emplois permanents d'agent de maîtrise principal à temps complet, à raison de 35 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215904673-20250611-2025_13-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 11 Juin 2025

M. DETRAIT - Maire

